

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 10954

Numéro SIREN : 852 722 750

Nom ou dénomination : OLAQIN

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2020 sous le numéro de dépôt 19697

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/19697

Type d'acte : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : OLAQIN

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 852 722 750

N° gestion : 2019 B 10954



OLAQIN

Société par actions simplifiée au capital de 10.426.643 euros

Siège social : 13-17, rue Pagès – 92150 Suresnes

852 722 750 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 30 MARS 2020

L'an deux mille vingt,
le 30 mars,
à 14 heures,

Les associés de la Société (les « **Associés** ») se sont réunis en assemblée générale par voie de conférence téléphonique (l'« **Assemblée** »), sur convocation qui leur a été adressée par le FPCI Cabestan Capital 2, représenté par la société Andera Partners, elle-même représentée par Monsieur Mayeul Caron (l'« **Investisseur Financier** »), conformément (i) aux articles 19.3 des statuts de la Société [...].

La société Exelmans Audit et Conseil, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est présente.

Monsieur David Lévy a été invité à se présenter afin de présenter ses observations dans le cadre des délibérations portant sur la première résolution à l'ordre du jour.

L'Assemblée est présidée par l'Investisseur Financier en sa qualité d'auteur de la convocation des Associés à la présente Assemblée (le « **Président de l'Assemblée** »), conformément à l'article 19.4 des statuts de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que les Associés présents ou représentés listés ci-dessous conformément à l'article 19.6 des statuts de la Société :

- **FPCI Cabestan Capital 2**, représenté par Andera Partners, société en commandite par actions dont le siège social est situé 374, rue du Faubourg Saint Honoré – 75001 Paris et dont le numéro d'immatriculation est le 444 071 989 R.C.S. Paris, représentée par Monsieur Mayeul Caron (l'Investisseur Financier) ;
- **Monsieur Laurent Maitre**, de nationalité française, né le 28 septembre 1972 à Marseille et demeurant 3, rue Jules Edouard Voisembert – 92130 Issy-les-Moulineaux ;
- **MBDL**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 69, boulevard Lannes – 75116 Paris et dont le numéro d'immatriculation est le 878 315 530 R.C.S. Paris, représentée par Monsieur David Lévy ;
- **Monsieur Franz Trierweiler**, de nationalité française, né le 1^{er} septembre 1973 à Deauville et demeurant 76, avenue Gambetta – 92400 Courbevoie,

détiennent la moitié au moins des droits de vote de la Société, et que l'Investisseur Financier est présent. Ainsi, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, conformément à l'article 19.2.1 des statuts de la Société.



Le Président de l'Assemblée met à la disposition de l'Assemblée :

- [...] ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux Associés de la Société ;
- la copie de la lettre de convocation adressée à Monsieur David Lévy, Président de la Société ;
- la copie de la lettre de convocation adressée à Exelmans Audit et Conseil ;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
- [...].

Le Président de l'Assemblée déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que les Associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Révocation éventuelle de Monsieur David Lévy de ses fonctions de Président de la Société ;
2. En cas d'adoption de la résolution précédente, désignation du nouveau Président de la Société ;
3. Pouvoir pour les formalités légales.

Le Président de l'Assemblée déclare la discussion ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société.

PREMIERE RESOLUTION

Révocation éventuelle de Monsieur David Lévy de ses fonctions de Président de la Société

Le Président de l'Assemblée rappelle que Monsieur David Lévy a été nommé Président de la Société à compter du 31 octobre 2019 et expose ci-après les motifs qui ont conduit [...] à envisager sa révocation de ses fonctions de Président de la Société :

[...]

Monsieur David Lévy est ensuite invité à prendre la parole afin de présenter ses observations sur ce qui précède :

[...]

Les Associés, après avoir entendu les observations de Monsieur David Lévy et après en avoir délibéré, [...]

décident de révoquer Monsieur David Lévy de ses fonctions de Président de la Société, avec effet immédiat, [...].



Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des Associés présents ou représentés, ainsi que décrit ci-dessous :

Votes pour : Monsieur Laurent Maitre, Investisseur Financier

Vote contre : MBDL

Abstention : Monsieur Franz Trierweiler

Avant de passer au débat sur le projet de résolution suivant, l'Investisseur Financier demande une suspension de séance afin (i) d'échanger avec les autres membres de l'Assemblée sur la réorganisation de la gouvernance de la Société à la suite de la révocation du Président de la Société [...].

DEUXIEME RESOLUTION

Désignation du nouveau Président de la Société

Les Associés, [...],

décident de nommer, en remplacement de Monsieur David Lévy, en qualité de Président de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Laurent Maitre**, de nationalité française, né le 28 septembre 1972 à Marseille et demeurant 3, rue Jules Edouard Voisembert – 92130 Issy-les-Moulineaux.

Monsieur Laurent Maitre déclare accepter ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice. Il remet à cet effet une lettre de démission de ses fonctions de directeur général de la Société, à effet de ce jour.

[...],

prennent acte, que Monsieur Laurent Maitre n'exercera plus ses fonctions de directeur général de la Société à compter de sa nomination en qualité de Président de la Société, et

[...].

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des Associés présents ou représentés, ainsi que décrit ci-dessous :

Votes pour : Monsieur Laurent Maitre, Investisseur Financier, Monsieur Franz Trierweiler

Vote contre : MBDL

Abstention : 0



TROISIEME RESOLUTION
Pouvoir pour les formalités légales

Les Associés **confèrent** tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des résolutions adoptées aux termes du présent acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des Associés présents ou représentés, ainsi que décrit ci-dessous :

Votes pour : Monsieur Laurent Maitre, Investisseur Financier, Monsieur Franz Trierweiler

Vote contre : 0

Abstention : MBDL

*

* *

Certifié conforme par le Président

DocuSigned by:

08ED738B881C40E...

Laurent Maitre

